



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 4 février 2020 à 18h00,**  
**Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	Pouvoir de Nicole FALCETTA
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA

**Autres présents non votants :**

Georges BUISSON	Vice-président du CIAS
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Aurore FRAISSE	Responsable administrative et financière du CIAS
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 28 janvier 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 24 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 24 présents, et 25 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2020

Exécutoire le : 13 FEV. 2020

Affichée le : 13 FEV. 2020

Visée le : 13 FEV. 2020

### FONCIER

#### **Extension du parking au carrefour de Laloï Achat d'une partie de la parcelle A 429 située sur la commune de RUFFIEUX et appartenant au Département (modification de la délibération du 12.04.2018)**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de mobilité douce du Nord du Lac sur le territoire de la Chautagne, Grand Lac a entamé, suite à la délibération prise par le Bureau communautaire du 12 avril 2018 (ci-jointe), l'extension du parking situé au carrefour de Laloï, le long de la route départementale n° 904 qui prenait en compte un tronçon de la Via Rhôna.

Cet aménagement étant terminé, il convient de réajuster le parcellaire à l'existant. Ainsi la délibération de 2018 autorisant l'achat d'environ 900m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée section A n°429, située au lieu-dit « Les Terrières » à Ruffieux doit être modifiée comme suit :

Pour se conformer au plan de régularisation d'emprises (ci-annexé), il est proposé que Le Département cède à Grand Lac la parcelle A 644 d'une surface de 318m<sup>2</sup> et la parcelle A 646 d'une surface de 800m<sup>2</sup>, toutes deux issues de la parcelle A 429 (cf Extrait cadastral Modèle1). Ces parcelles forment l'assiette du parking dont la surface est de 1 118m<sup>2</sup>.

Monsieur le Président précise à l'Assemblée, que les conditions financières de cette acquisition à savoir achat à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement, restent inchangées.

Monsieur le Président propose d'acquérir les parcelles cadastrées A n°644 et n°646 situées au lieu-dit « Les Terrières » sur la commune de Ruffieux, d'une surface totale de 1 118m<sup>2</sup> à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement.

L'acquisition sera formalisée par acte administratif, les frais d'acte seront à la charge de Grand Lac.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'achat ci-dessus détaillé,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Aix-les-Bains, le 4 février 2020

Le Président,  
Dominique DORD



- Délégués en exercice : 32
- Présents : 24
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 12 avril 2018 à 18h00**  
**Au siège de Grand Lac – 1500 boulevard Lepic à Aix-les-Bains**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 9 <sup>ème</sup> délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

LA BIOLLE	Blandine BELLANCA
CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise de MARCH
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Yves GRANGE	Entrelacs
Danièle BEAUX-SPEYSER	Drumettaz-Clarafond
Cyrille GIREL	CISALB
Géraldine LAPIERRE	CISALB
Michel LAFORGUE	SAFEGE
Olivier SAINT PIERRE	SAFEGE
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Quentin CLERC	Responsable service Tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique/assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 89 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (22 présents et 25 votants).



## DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2018

Exécutoire le : 23 AVR. 2018

Affichée le : 23 AVR. 2018

Visée le : 23 AVR. 2018

### FONCIER

#### **Extension du parking au carrefour de La Loi (commune de RUFFIEUX) Acquisition de la parcelle A429 appartenant au Département de la Savoie**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de mobilité douce du Nord du Lac sur le territoire de la Chautagne, GRAND LAC prévoit l'extension du parking situé au carrefour de La Loi le long de la route départementale n° 904.

Le hameau de la loi, porte d'entrée de la Chautagne, se situe sur le tracé de la Via Rhôna. Ce parking permettra l'accueil de cyclotouristes qui souhaitent l'emprunter. À terme le projet prévoit également la connexion en site propre depuis ce parking au carrefour de Saumont (Ruffieux) où se situe un point d'information de l'OTi et la cave coopérative de Chautagne pour permettre aux cyclotouristes de découvrir le territoire de Chautagne.

Aujourd'hui, le parking existant est situé sur la parcelle cadastrée A 429 qui est actuellement propriété du Conseil Départemental de la Savoie.

Par courrier en date du 20 juillet 2017, Grand Lac a sollicité Monsieur le Président du Département de la Savoie pour l'acquisition de cette emprise.

Le Conseil Départemental de la Savoie par délibération lors de sa Commission Permanente du 02 février 2018 a décidé de céder, à l'euro symbolique ne donnant pas lieu à paiement, la parcelle cadastrée A429 d'une emprise d'environ 900 m<sup>2</sup> située sur la commune de RUFFIEUX (délibération jointe).

Monsieur le Président précise que le dossier complet est tenu à la disposition des élus au service Maîtrise d'Ouvrage de Grand Lac.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'acquisition de la parcelle A429 à l'euro symbolique,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes et à réaliser toutes les démarches s'y rapportant.

Aix-les-Bains, le 12 avril 2018

Pour le Président empêché,  
Jean-Claude LOISEAU,  
1<sup>er</sup> vice-président de Grand Lac

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 24
- Pour : 24
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Foncier - Extension du parking au carrefour de La Loi (commune de Ruffieux) - Acquisition de la parcelle A429 appartenant au Département de la Savoie

---

**Date de transmission de l'acte :** 23/04/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 23/04/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2317 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20180412-d2317-DE

---

**Date de décision :** 12/04/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de compétences par themes  
8.4. Aménagement du territoire



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 25/11/2019  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARL Cabinet VINCENT-DEVUN

SF1905610857

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 073				Commune : 218 RUFFIEUX						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
A	0428			LES TERRIERES	0ha27a20ca		218 0000518	A	0641	0ha26a48ca
							218 0000518	A	0642	0ha00a69ca
							218 0000518	A	0643	0ha00a03ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Commune :  
RUFFIEUX (218)

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 519 A  
Document vérifié et numéroté le 22/11/2019  
A CDIF Chambéry  
Par Philippe GRANDCLEMENT  
Géomètre Principal  
Signé

CDIF de CHAMBERY  
51, rue de la République  
BARBERAZ  
BP 1114  
73018 CHAMBERY CEDEX  
Téléphone : 04 79 96 43 21  
Fax : 04 79 96 44 70  
cdf.chambery@dglf.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

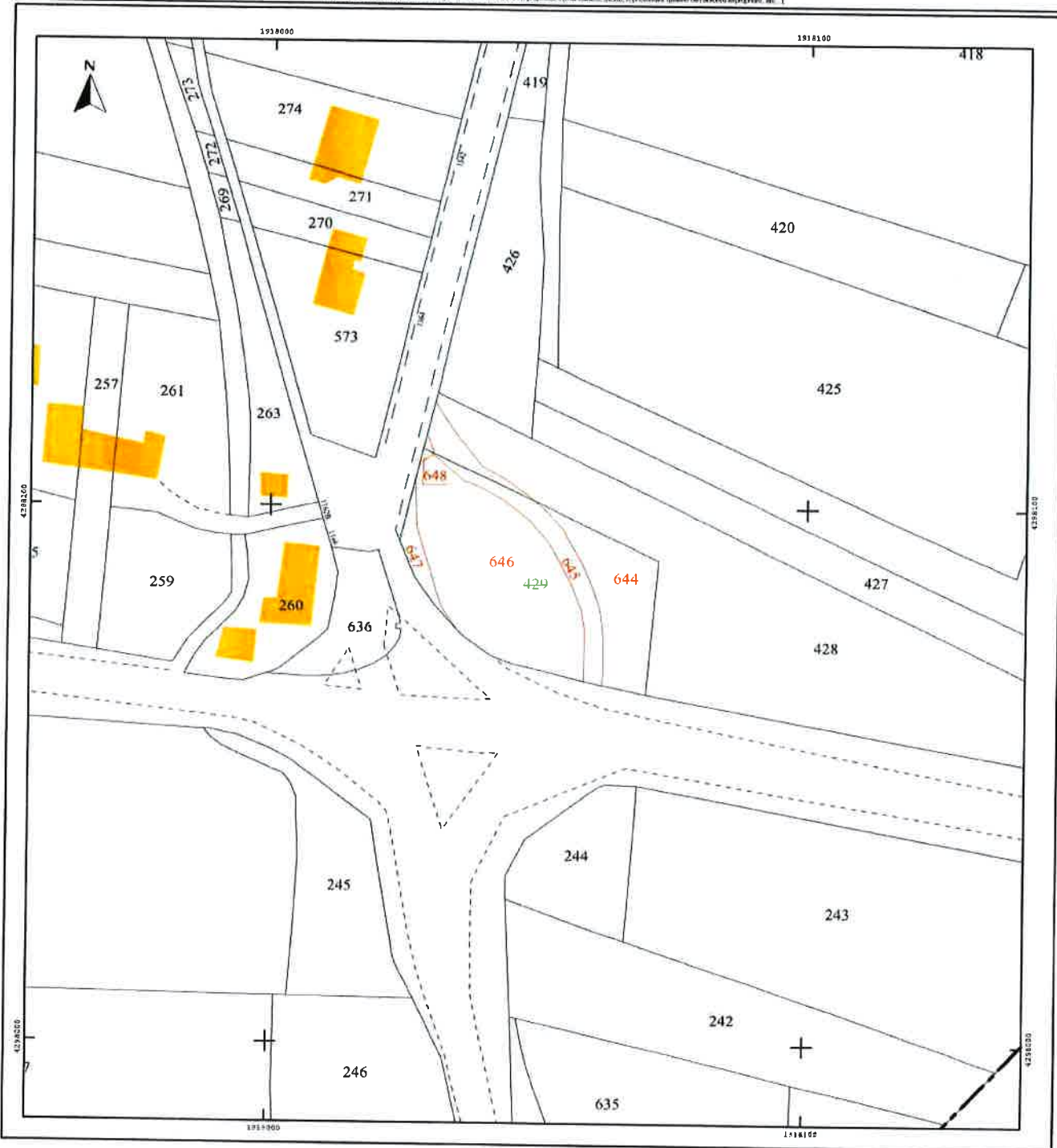
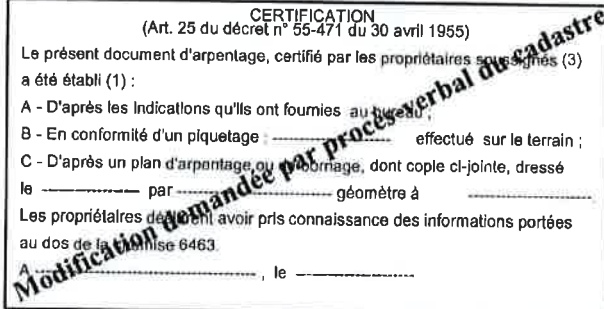
Section : A  
Feuille(s) : 000 A 02  
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 22/11/2019  
Support numérique : \_\_\_\_\_

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les Indications qu'ils ont fournies au Bureau,  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'abornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par L. DEVUN VINCENT (2)  
Réf. : 19098  
Le 29/10/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan dressé par acte de vente à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréés du cadastre, etc.)  
(3) Précitez les noms et qualités des signataires (il est autorisé de proposer (marchandises, objets, représentations) qualité de l'acte de propriété, etc.)





Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 25/11/2019  
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SELARL Cabinet VINCENT-DEVUN

SF1905610825

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 073				Commune : 218 RUFFIEUX						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
A	0429			LES TERRIERES	0ha13a50ca		218 0000519	A	0644	0ha03a18ca
							218 0000519	A	0645	0ha01a69ca
							218 0000519	A	0646	0ha08a00ca
							218 0000519	A	0647	0ha00a60ca
							218 0000519	A	0648	0ha00a03ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30  
Page 1 sur 1

**MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Extension du parking au carrefour de Laloi - Achat d'une partie de la parcelle A 429 située sur la commune de RUFFIEUX et appartenant au Département (modification de la délibération du 12.04.2018)

---

**Date de transmission de l'acte :** 13/02/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 13/02/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3178 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200204-d3178-DE

---

**Date de décision :** 04/02/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.1. Acquisitions  
3.1.2. Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros